

Vous avez décidé de mettre en place un projet « alimentation » dans votre école ? Bravo !

Qu'il s'agisse de la création d'un potager, de la réduction des déchets alimentaires, de la mise en place d'un système de lutte contre le gaspillage, de collations saines ou encore de l'organisation d'une conférence, d'un module de formation, d'une animation... l'objectif reste bien la **sensibilisation** des enfants ainsi que la mise en place de nouvelles pratiques liées à une alimentation **saine, équilibrée et durable**.

Soyez cohérents, faites preuve de bon sens !

Pour ce faire, certaines dépenses ne sont pas éligibles.



φ Des fraises en hiver ?

Non, tous les fruits et légumes achetés seront de saison. Pas non plus de conserves !

φ Du coca ou du Kidibul ?

Non, aucune boisson contenant du sucre ajouté ne sera remboursée. Il en va de même pour les boissons... alcoolisées (si si, on en a vu !). Et, pour notre santé et notre environnement, rien de tel que l'eau...

φ Et les collations ?

« Tout produit transformé industriellement perd de sa qualité nutritive. » Nous n'accepterons donc pas les frais liés à l'achat de collations de fabrication « industrielle » ou produits très sucrés/gras tels que croissants, pains au chocolat, frangipane, donuts, chips, chocolat blanc...

φ Les soupes ?

Les fonds en poudre et produits déshydratés prêts à l'emploi ne sont pas acceptés. Beurk !

Du côté du matériel, les achats seront liés directement à votre projet... alimentation

φ Pas de matériel informatique, il existe d'autres sources de financement pour cela.

φ Mobilier et gros électroménagers (frigo, lave-vaisselle...) : oui mais seulement si ce matériel a été prévu dans le budget initial du projet qui a été soumis et accepté par le jury.

Les visites, formations, ateliers... seront eux aussi liés directement à votre projet.

Fontaines à eau et gourdes

φ S'il est préférable d'installer des fontaines branchées sur le réseau de distribution, un entretien régulier est indispensable. Toutefois, la maintenance ne pourra être couverte par le subside que durant la période du projet (voir dates précisées dans l'AGCF). Au-delà, elle devra être financée par l'école. Prévoyez-le !

- φ De même, les gourdes doivent elles aussi être entretenues. Si vous mettez en place un projet « gourdes », pensez à apprendre aux enfants comment bien les nettoyer.

Pensez-y...

- φ Vous souhaitez organiser un événement pour les parents ? Pour eux aussi, pensez sain et durable ! Une réunion de parents ou une fête d'école, c'est l'occasion de donner aux adultes des idées de collations saines et l'envie de changer leurs pratiques...
- φ Autant que possible, privilégiez les producteurs et commerçants locaux.
- φ Pensez à faire vos achats bien avant la date limite, ils seront plus réfléchis et vous en profiterez plus tôt.

Et d'un point de vue pratique...

- φ Des bons de commandes ou des devis, non ! Des factures ou des tickets de caisse – lisibles – , oui ! Mais si la facture reprend des articles du genre « KNOX-426 » (comme dans un certain magasin suédois), joignez le bon de commande, histoire que l'on s'y retrouve.